



REGLEMENT "TULLE ESCATRAIL URBAIN" 2019

❖ **Art. 1 Départ et arrivée de la course**

- Le TULLE ESCATRAIL URBAIN est organisé par l'Association Tulle Athlétic Club.
- C'est une épreuve chronométrée avec classement. Elle emprunte des chemins communaux, ruraux, mais aussi des sites privés ouverts uniquement le jour de la course.
- Le dénivelé positif est de 285 mètres pour 9kms et de 425 mètres pour 15Kms.
- Le Départ et l'Arrivée se font à la Gare de TULLE – place Smolenks et rue du Sergent Lovy 19000.
- Les véhicules à moteur et les deux roues ne sont pas autorisés à accompagner les concurrents.

❖ **Art. 2 Distance proposée, heure de départ**

- Cet événement comporte deux parcours de 9km (à partir de cadet) et 15Km (à partir de junior).
- Le départ sera donné le 15 juin à 21h45 pour le 9 kms et 22h00 pour le 15 km.
- La course est ouverte aux sportifs licenciés ou non, hommes ou femmes, suffisamment entraînés et en bon état de santé.

❖ **Art. 3 Inscription**

- Les inscriptions se font par internet site : www.iorganize.fr.
- La participation à cette compétition est soumise à la présentation obligatoire d'une licence par les participants à l'organisateur :

d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ; Pour les licenciés d'autres fédérations et les non licenciés, fournir le certificat médical.
- Prix des inscriptions : Le prix du dossard pour le 9km est de 13€ jusqu'au vendredi 14 Juin, le jour de la course une majoration de 4€ donc 17€ sur place, et le prix du dossard pour le 15km est de 18€ jusqu'au vendredi 14 Juin et le jour de la course une majoration de 4€ donc 22€ sur place.
- Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement de quelques motifs que ce soit.



REGLEMENT "TULLE ESCATRAIL URBAIN" 2019

- Pour garantir la qualité et la sécurité de la course le nombre de dossards est limité à 500 participants.
- Cette inscription comprend le dossard, les classements, les récompenses et un lot pour chaque coureur.

❖ **Art. 4 certificat médical**

- Le certificat médical est à fournir au plus tard lors du retrait des dossards.
- Il stipule l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie(16 juin 2018). Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical
- L'organisation conservera le certificat médical.

❖ **Art. 5 retrait des dossards**

- Les dossards seront à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité ou de la licence, à la salle des fêtes Marie Laurent située Avenue Alsace Lorraine à proximité du départ.
- Epingles à nourrice non-fournies.

❖ **Art. 6 Equipement**

- Le parcours est assez technique et pour une grande partie, de nuit, par mesure de sécurité il est obligatoire d'avoir une lampe frontale et le matériel suivant conseillé : piles de rechange, un téléphone et une réserve d'eau.
- Vérification lors du retrait du dossard, tout concurrent n'ayant pas le matériel obligatoire sera automatiquement disqualifié.
- Des contrôles pourront avoir lieu pendant la course.

❖ **Art. 7 Balisage**

- Le parcours sera balisé et le circuit sécurisé par des signaleurs (voir le plan).

❖ **Art. 8 Sécurité et assistance médicale**

- La sécurité routière est assurée par des signaleurs mis en place par les organisateurs conformément aux arrêtés de la Mairie.
- Toutefois nous vous rappelons que vous devez respecter le code de la route.



REGLEMENT "TULLE ESCATRAIL URBAIN" 2019

- L'assistance médicale est assurée par le Dr Benabbou et des secouristes de la Croix Blanche .
- Le service médical peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.
- Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs.
- (Un numéro d'urgence est inscrit sur chaque dossard).
- Les vélos, engins à roulettes ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.
- Il n'y a pas de temps limite pour l'épreuve mais les concurrents sont informés du caractère technique et spécifique de l'épreuve qui nécessite une bonne condition physique.

❖ **Art. 9 Ravitaillements**

- Des ravitaillements liquides et solides seront prévus au 5ème km (sommet de la côte) et au 11ème km, parc de la mairie .
- Mais une réserve d'eau reste recommandée.

❖ **Art. 10 Classement et récompenses**

- Jury officiel, il est composé par la présidente de l'association Tulle Athlétique Club dont le pouvoir de décision est sans appel.
- Le chronométrage sera effectué par « jorganize ».
- Tous les concurrents seront munis d'une puce électronique qu'ils devront restituer après la ligne d'arrivée.
- Il est scrupuleusement interdit de jeter des débris sur le parcours sous peine de disqualification.
- Un classement individuel sera établi.
- Aucune prime ne sera remise lors de la remise des prix conformément à l'esprit Trail.
- Des trophées ou coupes récompensent les 3 premiers de la course au classement scratch et trois premiers de chaque catégories (hommes et femmes) sans cumul des deux .
- Tout concurrent récompensé par des lots, doit être présent sur le podium de la course Place SMOLENKS (marché couvert de la gare de Tulle), immédiatement après l'arrivée et la validation des résultats.
- En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

❖ **Art. 11 Modification / annulation**

- En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve.
- Aucun remboursement ne sera effectué.



REGLEMENT "TULLE ESCATRAIL URBAIN" 2019

❖ **Art. 12** Assurance Responsabilité civile

- Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance auprès du cabinet Berger et Fils à Brive.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol des vêtements, sacs ou autres objets laissés sur les installations de la course.

❖ **Art.13** Droit à l'image

- La participation à « TULLE ESCATRAIL » vaut l'autorisation expresse et implicite concernant la publication des photos prises par les organisateurs au cours de la manifestation, dans le cadre de la promotion de celle-ci.
 - Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

❖ **Art.14** Acceptation

- Le présent règlement pourra être modifié par les organisateurs jusqu'au jour de la course.
- Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.